

CIL – VILLETTTE – PAUL BERT
« Vivre notre Quartier »

**Maison de Quartier
263, rue Paul Bert – 69003 - LYON**



Assemblée Générale du 11 juin 2018

RAPPORTS MORAL ET D'ACTIVITES

RAPPORT MORAL 2018

Notre Assemblée Générale 2018 est un temps fort, d'échanges, de concertation et de communication externe; marquant aussi notre volonté partagée de développer notre Association...

Je voudrais vous remercier pour votre confiance renouvelée au cours de ces quatre années de présidence. J'essaye de l'assurer dans la concertation, l'action, la confiance et le partage des tâches. Nous avons besoin de l'implication de nouveaux Administrateurs; je vous invite à nous rejoindre pour travailler ensemble et notamment au sein de nos différentes Commissions. Nous devons aussi assurer le relais des responsables de notre Bureau...

Le CIL a acquis au fil des ans un capital d'estime, de crédibilité et de réactivité; il nous tient à cœur qu'il se développe encore avec de nouveaux adhérents et de nouvelles idées, pour accroître notre action au service de notre quartier et de ses habitants. Pour cela, nous avons en permanence besoin de renouveau.

Nous continuerons à travailler concrètement , en concertation étroite avec les élus, techniciens et partenaires associatifs de manière transverse et en continuité avec le passé.

Notre site internet favorise nos échanges, notre lisibilité et le partage des informations au bénéfice des habitants. Nous souhaitons confier sa maintenance à un membre du CIL, en collaboration étroite avec un administrateur!

Au cours de cette année d'investissement et de travail soutenu du CIL (Cf le Rapport d'Activités), **nous nous sommes fortement impliqués sur le démarrage concret des travaux du projet Part-Dieu, maintenant bien engagés, avec les difficultés que nous connaissons!** Nous travaillons actuellement pour améliorer les circulations des piétons, en particulier dans le hall de la gare...

Nous continuons à travailler avec Mme le Maire du 3ème arrondissement (ancienne Adjointe à l'urbanisme). Je lui renouvelle notre confiance et notre volonté pour collaborer et travailler ensemble; comme nous le faisons (aussi) , avec l'Association des Artisans et Commerçants de Villette / Paul Bert et avec son Président. Je continue à croire que notre loyauté réciproque permettra d'avancer ensemble pour trouver des solutions innovantes, pour l'intérêt général et les habitants de nos quartiers.

Concernant le Conseil d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA), nous avançons avec les interlocuteurs désignés mais regrettons un manque d'implication des deux élus concernés, sur la question majeure à nos yeux, de la propreté de nos quartiers ! Ce sujet nous préoccupe car nos rues, avenues, parcs, espaces verts et nombreux chantiers, sont trop souvent souillés ou partiellement nettoyés et entretenus. Nous attendons encore des améliorations significatives; malgré une recrudescence d'incivilités de tous ordres...

Nous demandons rapidement **la tenue du prochain CICA sur le thème des pollutions en général.** Il est en effet temps de savoir si l'enjeu de Santé Publique est réellement pris en compte (au delà de la communication) et ceci avant les activités "business" développés dans notre métropole. C'est en particulier la question récurrente et très préoccupante de la pollution de l'air!

L'enjeu reste aussi la réalisation du projet Part-Dieu, avec et autour de la gare SNCF. Les travaux importants en cours et à venir continuent de nous mobiliser et de nous perturber quotidiennement. Les travaux sont engagés avec notamment l'aménagement de la rue M. Flandin et ceux de la place de Francfort (prochainement réalisés).

Nous avons obtenu un planning d'avancement global, notamment pour l'aménagement de l'avenue Pompidou et des accès Sud aux quais SNCF; **avec une situation compliquée, pour les circulations piétonnes et automobiles.**

Nous demandons à nos élus et responsables de la Société Publique Locale (SPL) Part-Dieu, leur totale implication et une collaboration efficace avec le CIL. Nous savons que ce projet gare est difficile et très long à mettre en œuvre et que les habitants attendent une réelle avancée des travaux correspondants, avec de meilleures conditions de déplacements et de vie des populations concernées: habitants, salariés et usagers des transports en commun.

Nous avons aussi une forte attente pour l'amélioration de l'environnement de la gare, avec notamment la végétalisation de la place de Francfort!

Puisse votre implication nous aider et contribuer à faire progresser nos conditions de vie et de mieux vivre ensemble!

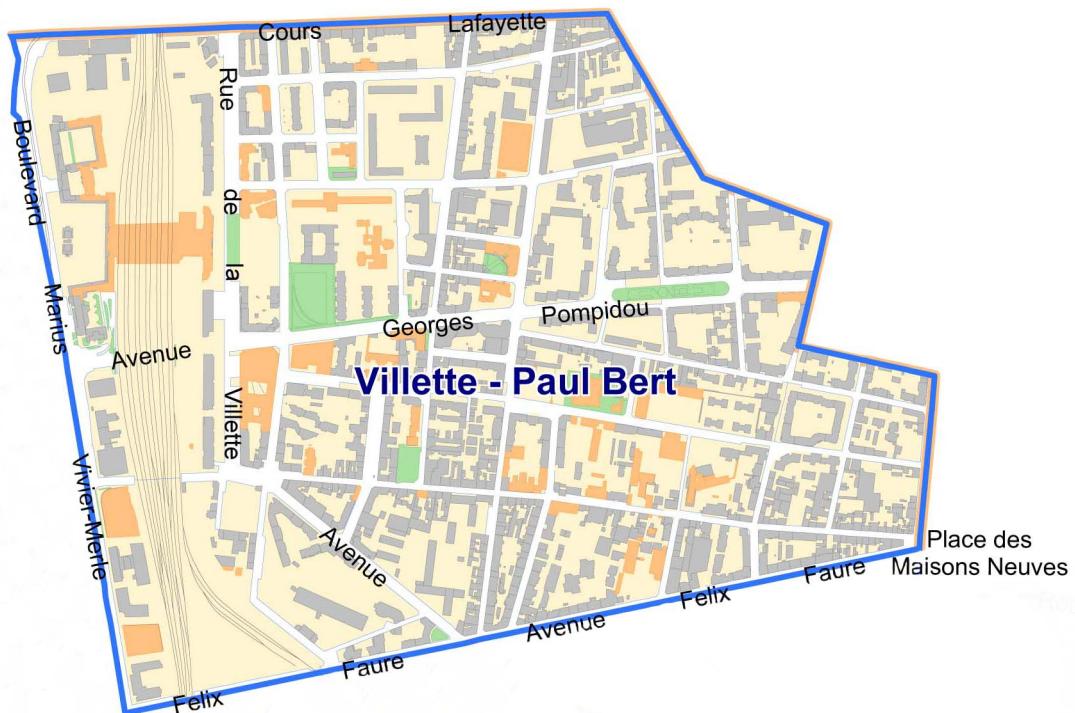
Le Président

Rapport d'activités

Avant de rendre compte des activités qui furent celles du Comité d'Intérêt Local Villette Paul-Bert depuis l'Assemblée Générale du 12 juin 2017, il est opportun de rappeler sur quel territoire s'exerce l'action du CIL. Il est circonscrit au périmètre suivant :

- ◆ Cours Lafayette au nord
- ◆ Limite de Villeurbanne à l'est
- ◆ Avenue Félix Faure au sud
- ◆ Boulevard Vivier-Merle à l'ouest

Le quartier Villette-Paul Bert représente à peu près un quart de la population du 3^{ème} arrondissement, soit environ 25 000 habitants.



Depuis juin 2017, le conseil d'administration du CIL s'est réuni à quatre reprises : le 8 septembre 2017, le 27 octobre 2017 et les 26 janvier et 4 mai 2018.

Les grands dossiers intéressant la vie de notre quartier ont été abordés au cours de neuf réunions mensuelles : les mardis 12 septembre (16 personnes présentes), 10 octobre (23 présents), 14 novembre (15 présents) et 13 décembre 2017 (23 présents) et les mardis 9 janvier (20 présents), 13 février (19 présents), 13 mars (19 présents), 10 avril (20 présents) et 15 mai 2018 (12 présents).

Rappel :

Le Comité d'Intérêt Local (C.I.L.) Villette-Paul Bert « Vivre notre quartier » a pour buts :

- 1- la protection et l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- 2 - la défense des intérêts généraux du quartier dans les domaines notamment de l'urbanisme, de la circulation, de la voirie, de la sécurité, de l'hygiène et des espaces verts ainsi que la lutte contre les nuisances,
- 3 – la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

L'action du CIL se veut donc une forme d'expression de la démocratie participative.

1 - Participation aux travaux du CICA du 3^{ème}.

(CICA = Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement)

Dès la réunion du **CICA du 2 juillet 2014** et en réponse à la lettre de Monsieur le Maire du 3^{ème} arrondissement relative à la démocratie participative, le CIL Villette Paul Bert, par la voix de son président, avait affirmé sa volonté de travailler dans un esprit positif avec les élus de l'arrondissement. Ses propos de l'époque sont restés la ligne de conduite du CIL au cours de l'année 2017 – 2018.

« *Nous souhaitons être consultés par les élus, disait alors notre président s'adressant aux élus, pour pouvoir étudier les propositions et faire des suggestions constructives pour faire avancer les choses. C'est un souhait très fort du CIL Villette Paul Bert. Nous considérons qu'en tant qu'élus, c'est vous qui êtes en charge du développement des quartiers et des missions de politique de la ville. Nous sommes ouverts pour discuter notamment de la répartition géographique avec le CIL Sans Souci, dans le sens où nous avons quasiment les mêmes problématiques autour du quartier de la gare Part Dieu. Nous souhaitons travailler dans ce sens avec vous et le CIL Sans Souci. Voilà ce que je souhaitais dire en tant que président du CIL Villette Paul Bert.*

Depuis l'Assemblée Générale de juin 2017, dans l'esprit défini ci-dessus en préambule, le CIL a participé aux travaux des CICA

- du mercredi 8 novembre 2017

C'est Bernard Guellard qui y représentait le CIL. Au cours de la réunion préparatoire du 26 septembre dernier le sujet retenu pour ce CICA était : « *Déplacements et nouvelles mobilités* ». Ce sujet englobe les déplacements dans leur ensemble (piétons, vélos, motos, voitures, transports en commun...), l'intégration des nouvelles mobilités (trottinettes électriques, gyropodes...), la sécurité routière (nouvelle réglementation, nouvelle signalisation...) ainsi que les mesures envisagées en cas de pollution (vignettes Crit'Air...).

Au cours de ce CICA, trois CILs sont présents : Voltaire, Sans-Souci, Villette-Paul Bert. A retenir : la question des pistes cyclables. 1000 km envisagés pour 2020... mais manque de cohérence concernant le plan général de ces pistes.

Information statistique : 55 accidents de vélos l'an dernier, dont 11 entre cyclistes ; 162 accidents entre véhicules légers. Accidents mortels 5 piétons tués en cinq ans, 2 motards, 1 conducteur. L'idée de la gratuité des transports en cas de pollution – la chose est pratiquée dans d'autres villes - est rejetée par les élus. Le CIL « reviendra à la charge » en proposant précisément cette question de la pollution à l'ordre du jour d'un prochain CICA.

- du mercredi 13 mars 2018

Josyane Locatelli y représentait notre CIL et a posé deux questions :

- peut on espérer voir la création de nouveaux espaces verts et mieux entretenus dans notre quartier VPB ? si petits soient-ils, pour l'agrément des habitants (réponse : rien de nouveau n'est prévu)
- est-ce que la ville envisage une campagne d'information, collecte et recyclage des mégots dans les espaces verts et espaces publics (réponse : rien n'est prévu pour l'instant - une étude est à faire.)

- du mardi 19 juin 2018, à venir.

Le CIL Villette Paul-Bert, au cours de la réunion préparatoire du mercredi 23 mai a proposé de traiter de la question des pollutions, en particulier celle de l'air et d'examiner l'efficacité des mesures de restriction de circulation prises par les élus lors des pics de pollution. Nous souhaitons connaître les mesures et solutions concrètes qui seront mises en œuvre à l'avenir.

2 - Participation aux travaux de l'UCIL.

Rappel : UCIL = Union des comités d'intérêts locaux

Les buts de l'UCIL :

- le dialogue et la concertation avec les élus, les décideurs et les pouvoirs publics,
- l'information et la formation de ses adhérents et des habitants dans tous les domaines qui les concernent au quotidien,
- la promotion du droit des habitants à participer à l'élaboration de la planification urbaine,
- la défense du cadre de vie dans le périmètre le plus pertinent du Grand Lyon,
- la sauvegarde, la valorisation et la promotion du Patrimoine.

Rencontre UCIL- MÉTROPOLE du 26 janvier 2018

Philippe Lassauce représenta le CIL Villette Paul-Bert à l'Assemblée générale de concertation de l'UCIL, le 26 janvier 2018 . Il en rendit compte ainsi lors de la réunion mensuelle du 13 février !

« La réunion était présidée par Denis Eyraud, président de l'UCIL, qui a commencé par un discours sur l'action de l'UCIL. M. Klimelfeld, M. Lefaou, Mme Frih, M. Hamon et M. Labadie représentaient la métropole. J'ai retenu les points suivants :

- Nouvelle secrétaire de l'UCIL : Laurence ORDANI

- UCIL est favorable au prolongement du contournement autoroutier Est de Lyon et à l'anneau des sciences qui devrait boucler le périphérique. Mais la fusion entre le Grand Lyon et le département a créé un problème de financement, non réglé à ce jour, sur l'anneau des sciences.
- La commission piétons de l'UCIL a effectué 29 diagnostics en marchant et considère que la situation des piétons n'est pas traitée à la hauteur des enjeux et pose la question des nouveaux modes de déplacement (relayant ainsi la question posée par notre CIL)
- La commission vélos se réunit tous les 2 mois
- Concernant le PLUH, l'UCIL a obtenu l'accès à l'ensemble des documents de projet du PLUH et est mis par l'UCIL à la disposition des CIL dont elle attend un avis sur son quartier : nous devrons récupérer cette adresse web et élaborer un avis sur le quartier Villette Paul Bert. Nous aurons trois mois pour fournir notre avis.
- L'UCIL s'est prononcée en son temps sur le projet Part-Dieu en affirmant que la voie L ne résoudrait pas les problèmes et en suggérant d'utiliser la gare St. Clair pour en faire un nœud pour les TER et de conserver la gare de la Part-Dieu pour les TGV et quelques TER.
Cet avis rejoint la question posée par notre CIL. Il convient de noter que la position de la métropole est plutôt de maintenir la concentration TER/TGV à la Part-Dieu soit en augmentant le nombre de voies en surface, soit en créant une gare souterraine. Il existe un rapport sur le nœud ferroviaire de Lyon qui a été rendu public fin 2017 et remis au ministre des transports. Aucune décision à ce jour. Pas de réponse sur la question du fret.
- La commission Ecologie urbaine se réunit une fois par mois et se penche sur la question de la réduction de la pollution atmosphérique en ville.
- La commission vie nocturne et sécurité est à l'origine de la création d'un service de police municipale pour lutter contre les problèmes de bruit (notamment des boîtes de nuit) mais ce service s'arrête à 2h00 du matin.
- La commission « bien vieillir » vient d'être créée. Elle a élaboré un questionnaire joint pour lequel elle demande une réponse des CIL.
- Patrimoine : Lyon fête les 20 ans de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et cet événement sera l'objet d'une fête
- Site internet : en service, les CIL disposent de pages à leur discrétion pour faire des publications. Il faudrait à minima créer une page qui renvoie sur notre propre site.

Il y a eu une présentation du projet Part-Dieu par Ludovic Boyron qui m'a indiqué que l'idée de dédier une partie de la gare pour une liaison Est-Ouest pendant les travaux fait son chemin auprès de la SNCF, de même l'aménagement de Bonnel.

M. Kimelfeld a présenté les idées concernant l'aménagement des 16km d'A6/A7 qui devraient être transformés en boulevard urbain, mais avant que l'anneau des sciences soit terminé et surtout avant que le contournement Est soit amélioré !

Il n'a pas parlé d'un autre site de gare ferroviaire pour désengorger la Part-Dieu (réponse à notre question) : **en fait je considère que nous n'avons pas reçu de réponse à notre question.**

Concernant les nouvelles mobilités, il est conscient qu'il y a un problème et qu'il faudra légiférer même si l'usage des trottoirs par ces nouveaux moyens de transport doit se faire à la vitesse des piétons, sous peine d'une amende fixée à 10€ !!!! Une commission a été créée au niveau national. On peut donc espérer une réponse d'ici ... 10 ans ?

Sur la question de la cohérence des pistes cyclables, la première réponse de M. Hamon a été de parler du nombre de km de pistes, et j'ai dû intervenir pour recentrer la question sur la notion de réseau et de savoir s'il y a un plan cohérent pour raccorder les morceaux de piste. Alors la réponse est oui et M. Hamon peut nous le présenter. Je suggère qu'on le prenne au mot.

Rencontre UCIL- MAIRIE de LYON du 15 mars 2018

Cette réunion a été sollicitée par Monsieur Denis Eyraud, président de l'UCIL Extraits de la convocation :

« ... « A cette occasion, Monsieur Jérôme Maleski, adjoint en charge de la Démocratie locale et de la Participation citoyenne fera le point sur le sujet mal connu des compétences respectives des deux collectivités locales : Mairie et Métropole.... »

... puis plus loin.. ;

« ... je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au secrétariat de l'UCIL les questions de compétence Ville de Lyon que vous désirez poser lors de cette rencontre... »

Dès lors, notre CIL a posé deux questions, l'une relative à la sécurité et à la propreté des chantiers de la Part-Dieu, l'autre concernant les liaisons est-ouest au niveau de la gare de la Part-Dieu .

Cette réunion a donc eu lieu . Notre CIL était représenté par Bernard Pichon et Michel Catheland. Elle fut animée par Monsieur Denis Eyraud, Monsieur Georges Képénékian, Maire de Lyon, Monsieur Maleski et quelques fonctionnaires de la Mairie dont notamment Monsieur Guilhem Plaisant, secrétaire général de la Mairie de Lyon.

D'emblée, il nous fut dit que les questions posées par les CIL recevraient des réponses écrites mais qu'elles ne seraient pas traitées ce soir . Cette réunion, après les discours protocolaires d'usage, fut donc animée par Monsieur Plaisant et se limita à la question des compétences de la Ville et de la Métropole.

En ce 11 juin 2018, notre CIL n'a pas reçu de réponses écrites aux deux questions posées.

3 - Le projet Part-Dieu.

Dans ce dossier, notre CIL s'est soucié de deux principaux sujets :

- L'aménagement de la place de Francfort.
- Les liaisons est-ouest au niveau de la gare de La Part-Dieu après la fermeture pour quatre ans du passage sous voie ferrée, avenue Georges Pompidou.

A – Concernant la place de Francfort :

Lors de la réunion mensuelle du 12 septembre 2017, nous notons :

« Deux questions restent floues :

- L'avenir à long terme de la gare routière (au-delà de 2022) ? Déplacée sur un autre site ? Si oui, lequel ? Gare enterrée ? Où ? Quid du projet de gare routière à Meyzieu à proximité de la ligne de tramway ?

- Le statut de la rue Maurice Flandin au cours des années à venir. (un sens unique de circulation, double sens ???)

Sur ces deux questions, le président a écrit aujourd’hui-même au Maire du 3ème et à Monsieur Ludovic Boyron, de la SPL, (Société publique locale) pour demander des précisions. Une personne présente ce soir déplore que dans le projet d'aménagement de la place de Francfort il n'ait pas été prévue l'installation de toilettes.

Voici la réponse de Monsieur Boyron : Message du 16/09/17 17:01 > De : "Ludovic BOYRON"

A : "Bernard Pichon" , "thierry philip"

Bonjour M. Pichon, je vous transmets ci-dessous les réponses à vos questions :

Question 1 : Sauf erreur nous avions noté que la destination finale de la gare routière (au-delà de 2022) serait juste à l'Est des voies ferrées et à l'angle de la rue Bonnel. Qu'en est il également d'une structure souterraine ?

Vous ne faites pas erreur, la gare routière demeure place de Francfort dans une 1ere phase, néanmoins entièrement remaniée (11 quais au lieu de 15, en bordure de la rue Flandin, avec entrées et sorties pour les cars en marche avant, pour éviter les manœuvres sur la gare routière ou rue Flandin). Le projet prévoit en effet une 2eme phase pour la place de Francfort : transformation de l'espace gare routière et dépose minute en place publique, exactement comme ce qui aurait été fait dans la 1ere tranche. Pour cela, la gare routière doit être transférée à l'intérieur de l'enceinte de la gare, sur le site appelé Cour Villette Nord, entre les voies ferrées et les immeubles de bureaux du boulevard Villette (angle Bonnel). Cette future gare routière n'est pas encore dessinée car son implantation dépendra des études et du débat public sur le NFL (nœud ferroviaire lyonnais) et des voies ferrées supplémentaires à planter.

Question 2 : Pour mémoire, nous avons interrogé notre Maire d'arrondissement (à notre AG début juin) quant à une éventuelle destination sur le terrain (semble t'il propriété de l'agglomération de Lyon), à l'Est des voies ferrées et à l'angle de la rue Paul Bert (terrain actuel inoccupé au Nord des archives départementales)!

Ces terrains sont propriétés de la Métropole et de la Ville. Dans un 1er temps (jusqu'en 2022 au moins), ils serviront à des bases de vie de chantier pour le pôle d'échanges multimodal Dans un 2eme temps, le projet urbain prévoit une constructibilité sur ces terrains, non encore dessinée précisément à ce jour

Question 3 : Pour ce qui concerne la future circulation en double sens de la rue M. Flandin (à partir de mai 2018), nous souhaiterions disposer (quand cela sera disponible) d'un plan descriptif: nombre de voies, piste cyclable, voie bus, stationnements, implantations végétales ?
La mise en double sens de la rue Flandin sera effective à l'issue des travaux de la place de Francfort, donc à partir de mai 2018. Ce dispositif est prévu jusqu'en 2020, dans le même temps que la restriction de circulation sur Vivier Merle. Ce sera une rue à double voie (une dans chaque sens), avec piste cyclable sécurisée dans le sens Sud/Nord. Les bus continueront à circuler comme actuellement, mêlés à la circulation. Une implantation végétale très importante est prévue place de Francfort (94 arbres). Pour la suite (à partir de 2020), il sera possible de revenir à deux voies dans le sens Nord/Sud, ou éventuellement, si l'expérience est concluante, rester à double sens. Une évaluation des usages sera mise en œuvre entre 2018 et 2020.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et reste à votre disposition en cas de besoin.

Ludovic Boyron: Directeu

Concernant l'installation de toilettes publiques, le CIL interpelle les élus le 3 novembre 2017:

Monsieur Thierry Philip,
Mairie du 3^{ème} arrondissement
18 Rue François Garcin
69003 Lyon

Objet : toilettes publiques dans notre quartier

Monsieur le Maire,

Nous sommes saisis par de nombreux habitants de notre quartier sur la question des toilettes publiques dans le secteur Villette Paul Bert et plus généralement sur la ville de Lyon.

La présence de toilettes publiques gratuites dans des secteurs très fréquentés constitue une prestation municipale disponible dans la plupart des grandes villes modernes.

Or Lyon est très en retard sur ce service, tout particulièrement dans le 3^{ème} arrondissement et dans notre quartier Villette Paul Bert qui englobe la Part-Dieu.

Nous disposons de sanitaires rue Gabillot, en raison de la présence du marché et la SNCF n'offre ce service à ses clients et aux personnes de passage que moyennant le versement d'une obole de 0,80€ par personne !

Rien pour les voyageurs empruntant les bus de la place de Francfort, rien pour le parc Jugan, ni pour le square du Sacré Cœur qui sont pourtant des espaces très fréquentés, notamment par des enfants. Cette situation engendre des comportements répugnantes, indignes d'un quartier qui est pourtant l'une des vitrines d'entrée dans Lyon !

Nous demandons que des toilettes publiques gratuites soient implantées :

- Dans le parc Jugan, dans le square du Sacré Cœur, au niveau de la nouvelle gare routière sur la place de Francfort, dans la gare de la Part-Dieu, dans la place basse de l'aménagement de la place Béraudier, prévu du projet Part-Dieu.

En outre une signalisation appropriée devra clairement indiquer la présence des toilettes publiques. Nous sommes conscients qu'une question de police et de maintenance en état de propreté de ces installations va se poser. Cependant nous considérons qu'il appartient à la mairie de mettre en place les moyens nécessaires pour assurer la police de la voie publique et que cette objection ne peut constituer un motif acceptable, à nos yeux, pour ne rien faire au bénéfice de la grande majorité de la population respectueuse du bien public. Comment font les autres villes européennes confrontées aux mêmes problèmes ?

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Bernard PICHON, Président

Réponse de la Mairie :

« M. Bernard PICHON, Bonjour,

Veuillez trouver en PJ le courrier que vous avez adressé le 06/11 à m. Thierry PHILIP, maire du 3ème arrondissement, lequel m'a chargé de votre réclamation dans le cadre de ma délégation.

Je vous informe que votre demande d'implantation de toilettes publiques gratuites dans 5 secteurs bien précis (Cf. PJ) a bien été transmise au directeur de la GUP Gestion Urbaine de Proximité de la ville de Lyon ainsi qu'au Responsable du service « sanitaires publics » au Cadre de Vie.

Dans l'attente d'éléments de retour des services, recevez, M. Bernard PICHON, mes salutations les meilleures.

Fabrice VIDAL Adjoint au Maire du 3ème arrondissement, Délégué au "Commerce et à l'Artisanat, à la Propreté et au Cadre de Vie" »

En ce 11 juin 2018, sur ce dossier des toilettes publiques, le CIL n'a reçu aucune information, ni de la part de la GUP ni du Responsable du service « sanitaires publics » au Cadre de Vie.

Les travaux d'aménagement de la place de Francfort ont créé de multiples problèmes de stationnement, de circulation, de propreté, etc. notamment au niveau de la rue Maurice Flandin si bien qu'au cours des six derniers mois, notre président a été conduit à saisir élus et techniciens à de multiples reprises.

A – Concernant les liaisons est-ouest au niveau de la gare de La Part-Dieu et le calendrier des travaux à venir

Le 19 janvier 2018, Monsieur Boyron reçoit une délégation du CIL (B.Pichon, B.Guellard, Ph.Lassauce, M. Catheland) .

Voici un résumé des échanges :

1 - Monsieur BOYRON rappelle le statut de la SPL... « concessionnaire d'aménagement. »

2 - Il précise que Monsieur KIMELFELD, président de la Métropole est attentif aux demandes du CIL.

3 - B. PICHON déplore le « *laxisme* » sur le chantier de la place de Francfort. La sécurité des piétons est mal assurée. Nécessité de placer les barrières jointes au nord de la rue Maurice Flandin jusqu'au droit du passage piétons qui conduit à la gare et Mr Boyron rappelle la problème d'accessibilité pompiers, mais étudiera la demande.

La nouvelle gare routière sera mise en service en mars de cette année. L'ensemble des travaux de la place de Francfort sera terminé en juin/juillet dont une dépose-minute de 60 places (début juin) ... Et l'inauguration aura probablement lieu en septembre). La rue Maurice Flandin sera à double sens à partir de mai 2018... à titre expérimental.

4 - Le passage Pompidou sous voie ferrée. Fermeture totale à tous modes de circulation, de mars 2018 au premier semestre 2022. Il n'y a pas de solution a priori, pour maintenir un passage pour les piétons et les vélos. Les bureaux de contrôle s'y opposent formellement pour assurer la sécurité . Ils considèrent que la totalité du tablier ferroviaire sera impacté par les travaux. Il y a donc danger.

Important: concernant ce point majeur de préoccupations et ne pouvant pas obtenir a priori le maintien des circulations piétons et vélos sous l'avenue Pompidou, **le CIL demande un passage spécifique (direct) pour la traversée des piétons dans la gare.** Mr Boyron est d'accord pour soutenir et présenter notre demande aux décideurs. Il nous tiens informés de la suite retenue...

Durant les travaux en question, trois axes seront privilégiés pour la circulation Est-Ouest des piétons et vélos entre Villette et Vivier-Merle :

- au sud, par Paul Bert.
- au centre, par la gare. La SNCF s'apprête à mettre en place un balisage idoine pour ces circulations au sein de la gare.
- au nord, par la rue de Bonnel, **qui sera aménagée à cette fin...**

5 – Les travaux de la trémie ouest, devant passage Pompidou . (Début : Mai 2018 et fin 2019/ début 2020)

6 – Le « tourne à gauche » rue Bouchut, ouvert début 2022.

7 – Afin de désengorger la quartier Part-Dieu pendant les travaux, un balisage à distance sera mis en place pour détourner les flux de transit (env 2/3), notamment au sud, à partir de l'avenue Mermoz. Les rues André Philip et du Lac seront mises à deux voies.

8 – Place Béraudier : démolition des deux hôtels à partir de septembre 2018.

9 – Construction de la tour « To Lyon » et galerie commerces, début 2019.

10 – Début de la construction de la tour sur l'espace de l'ancienne station Total (entre Lafayette et de Bonnel) en mars-avril 2018.

11 – Les travaux liés à la nouvelle billetterie de la gare et le parking sous la place Béraudier commenceront durant l'automne 2018 pour s'achever durant l'automne 2022.

12 – SNCF : les travaux de la réalisation de la voie L viennent de commencer. Ils s'achèveront au dernier trimestre 2021.

13 – Enfin, la dépose minute ouest et l'accès des taxis seront fermés dès mai 2018 (en conséquence, la file actuelle des taxis côté Est sera prolongée (au Nord).

Sur la difficile question des circulations est-ouest, Monsieur Boyron et le CIL souhaitent avoir depuis plusieurs mois une rencontre avec Gares & Connexions pour envisager la mise en place d'un passage spécifique piétons-vélos au niveau de la gare. En ce 11 juin 2018, cette réunion n'a pas encore pu être programmée, du fait des mouvements sociaux à la SNCF.

4 - Les questions de propreté dans le quartier

Lors de la réunion mensuelle du 12 septembre 2017, plusieurs personnes présentes déplorent l'état de saleté aux abords de l'Accueil de Jour de la rue Etienne-Richerand et les comportements irrespectueux des personnes accueillies là.

Le CIL adresse une lettre à ce propos à Madame Roure, présidente de LAHso

Lyon, le lundi 18 septembre 2017

Madame,

Lors de la réunion mensuelle du Comité d'Intérêt Local Villette Paul Bert qui s'est tenue ce mardi soir 12 septembre, quelques riverains du Point Accueil du 66, rue Etienne Richerand nous ont fait part de leur mécontentement quant au fonctionnement des personnes qui y sont accueillies.

Souvent, certaines de ces personnes s'installent sur les trottoirs, se montrent sans-gêne et très bruyantes, gênant – voire empêchant – la circulation des mamans de jeunes enfants avec leurs poussettes ou les personnes âgées.

Les alentours du Point Accueil sont souvent très sales. Les riverains déplorent notamment que ces personnes jettent leurs gobelets en plastique un peu partout sur les trottoirs, rue Richerand ou rue des Teinturiers.

Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez intervenir auprès des personnes qui y travaillent de sorte que ces nuisances cessent.

Bien cordialement.

Bernard PICHON, Président du CIL Villette Paul Bert

Madame Roure nous oriente vers Monsieur Rongier, directeur du Point-Accueil, qui recevra une délégation du CIL le 19 octobre 2017. A la suite de cette rencontre, une amélioration sensible a été observée et les comportements incivils ont diminué.

D'une manière habituelle, Jean-Claude Midol, membre du conseil du CIL, suit avec une extrême vigilance toutes ces questions de propreté dans le quartier. Et il en saisit quasi quotidiennement techniciens et élus en charge de la chose.

5 - Autres dossiers plus ponctuels dont s'est saisi le CIL en 2017 – 2018

- A - Le Projet immobilier « La Charade »

(*Sur la genèse et les interventions du Cil dans la réalisation de ce projet immobilier, voir le rapport d'activités présenté lors de l'AG du CIL Villette Paul Bert du 13 juin 2016, pages 10 à 12 et le rapport d'activités présenté lors de l'AG du 12 juin 2017, page 7*)

Le chantier se déroule aujourd’hui normalement et conformément au calendrier annoncé en 2016. Même si les travaux ont pris un léger retard, la livraison des appartements demeure prévue pour le deuxième semestre de cette année 2018.

- B - Les nouvelles règles du stationnement payant.

Le CIL, au moment de la mise en place de ces nouvelles règles, a interrogé les élus sur ce sujet. Voici l'échange.

CIL VILLETTÉ-PAUL BERT Lyon le 15 novembre 2017

Objet : stationnement payant

Monsieur le Maire,

La politique de stationnement s'intègre de façon plus générale dans une politique des déplacements visant à dissuader l'usage de la voiture lorsque d'autres moyens de déplacements peuvent être utilisés et à assurer une meilleure rotation des places disponibles en centre-ville afin de rendre plus facile l'accessibilité aux véhicules qui doivent se rendre en ville. Une politique équilibrée de stationnement payant permet dès lors d'éviter la désertification des activités en centre-ville au profit de la périphérie, ainsi qu'on peut l'observer dans plusieurs villes de France allant jusqu'à 150 voire 200 000 habitants.

Le stationnement payant constitue de fait une forme de péage urbain dont les objectifs doivent être clairement perçus :

- Améliorer la rotation des places disponibles pour garantir, autant que possible, une place de stationnement aux véhicules qui en ont besoin ;
- Offrir aux riverains ne disposant pas de garage des opportunités de stationner sur la voie publique à coût raisonnable ;
- Dissuader le stationnement abusif ;
- Dissuader l'usage de la voiture lorsque des transports en commun offrent un service alternatif performant, donc acceptable et incitatif.

En considération de quoi, le CIL n'est pas opposé à l'application de forfaits élevés de non acquittement du péage de stationnement, tels qu'ils sont prévus par la ville de Lyon. Cependant une tolérance devrait être admise pour les usagers de bonne foi, ayant réglé leur stationnement, mais en léger dépassement de durée autorisée.

Nous demandons l'application d'un délai de grâce de 15mn au-delà de la période de stationnement dûment réglée par l'usager. Cette tolérance évitera en outre des contestations qui pourraient résulter du fait que les horloges pourraient ne pas être correctement synchronisées et dûment vérifiées par un organisme agréé de contrôle. Ce délai de grâce pourrait éventuellement ne pas être accordé aux multirécidivistes identifiés par la plaque d'immatriculation du véhicule. En complément, il conviendrait de développer une application sécurisée pour smartphone permettant, à distance :

- 1- De payer le stationnement ;
- 2- D'être averti d'un dépassement de la durée autorisée ;
- 3- D'augmenter le montant du péage pour stationnement afin de rester en règle et d'éviter l'application du forfait ;
- 4- Éventuellement d'appliquer automatiquement un forfait réduit au-delà d'un dépassement de quelques minutes (si une telle mesure est acceptable au regard de la réglementation informatique et liberté).

Concernant le tarif résident, nous comprenons que la mesure visant à faire payer la vignette résident constitue un moyen de lutte contre des abus qui auraient pu être constatés dans le passé. **L'application d'un forfait annuel pour acquérir la vignette résident devrait dès lors s'accompagner d'une diminution du prix payé pour les forfaits stationnement résident** afin de ne pas aggraver significativement le coût du stationnement pour les résidents avec le nouveau système.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Bernard PICHON, Président du CIL

Copie: Mr le maire du 3ème arrdt: Mr Th Philip

Réponse de Monsieur Sécheresse, adjoint au Maire ;

Délégation Générale au Développement Urbain Direction des Déplacements Urbains ville de Lyon

objet: Politique de stationnement sur voirie 2018. CIL VILLETTÉ-PAUL Bert Maison du quartier M. Bernard PICHON Président 263 rue Paul Bert 69003 LYON
N/Réf : D-20171124-0234 DDU 7Or7-285 cM/LCC

Lyon, le 18 février 2018,

Monsieur,

Vous avez sollicité la Ville de Lyon au sujet de la nouvelle politique de stationnement payant sur voirie que la Ville a mis en place au 1er janvier 2018.

Confrontée à des défis majeurs en matière de mobilité, la Ville de Lyon s'est engagée depuis de nombreuses années dans une transformation de son modèle de développement urbain dans lequel la politique de mobilité tient une place centrale.

La Ville de Lyon propose déjà des réponses multiples: extension et amélioration constante des transports collectifs, essor des modes alternatifs de type auto-partage, développement des modes de déplacements actifs, aménagement d'une réelle offre cyclable et piétonne ou développement des parcs de stationnement et des parcs relais. Au 1er janvier 2018, dans le cadre des nouvelles réglementations en matière de stationnement payant sur l'ensemble du territoire national avec la mise en oeuvre de la loi modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) dt:27 janvier 2014 (notamment l'article 63) et du nouveau système de forfait de post-stationnement (FPS), la ville de Lyon poursuit son engagement au service du cadre de vie des Lyonnais,

L'objectif de cette réforme est de donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en oeuvre un service public du stationnement, incluant la définition de la stratégie en matière de tarification et une meilleure incitation au respect, afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de la mobilité locale.

Dans ce contexte, la politique de stationnement de la Ville de Lyon s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour améliorer le respect et les conditions de stationnement de surface de courte durée en favorisant la rotation des véhicules, pour réduire le trafic automobile au profit de modes alternatifs moins polluants tels que les transports collectifs ou les modes doux et permettre une amélioration de la qualité de l'air et un meilleur partage de l'espace public.

Ainsi les nouvelles mesures, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier, ont pour vocation d'améliorer le respect et les conditions de stationnement, de développer le partage de la voirie, de fluidifier l'hyper centre-ville, de favoriser le dynamisme économique, d'améliorer la qualité de service rendu à l'usager et de simplifier le paiement. Elles concernent l'ensemble des utilisateurs (résidents, professionnels et visiteurs) afin que chacun soit responsabilisé dans son comportement et sa pratique de la voiture en ville. . Le dispositif résident permet d'éviter les déplacements pendulaires, les usages occasionnels des vignettes et favorise les modes de transports alternatifs à l'automobile : - Les vignettes de stationnement résidentiel deviennent payantes (40 euros par an pour le 1er véhicule du foyer et 60 euros par an pour le second). - Les tarifs des tickets jour, hebdomadaire et mensuel ne changent pas ; - Le stationnement au mois d'août devient gratuit pour les titulaires de la vignette sur l'ensemble des zones de stationnement payant de la Ville ;

- Le périmètre éligible à la vignette de stationnement résidentiel évolue pour répondre de façon adaptée aux besoins de mobilité de ces usagers : dorénavant, le périmètre fonctionnera en 15 secteurs, correspondant à des bassins de vie, et pouvant comporter plusieurs arrondissements' L'ensemble de ces mesures, est présenté dans le dépliant joint. . Le non-paiement ou le dépassement du stationnement entraîne l'application d'un Forfait Post Stationnement (FPS) spécifique à chaque zone tarifaire. Le FPS vient remplacer l'amende pénale à 17€. Ce forfait de 10 heures équivaut à une journée de stationnement : - Celui-ci est de 60 euros pour la zone PRESTO (7.500 places environ) correspondant à l'hyper-centre (Presqu'île) et aux grands axes commerçants, en cohérence avec l'amende du Sytral, et à 35 euros dans la zone TEMPO (31.500 places environ), en cohérence avec le montant de l'amende pénale pour stationnement gênant ; - Les tarifs PRESTO jusqu'à th30 et TEMPO jusqu'à 3h00 n'évoluent pas (et ce depuis 2009); - Le produit des FPS est reversé à la Métropole et a vocation à financer des opérations liés à l'aménagement urbain, l'environnement et le développement des transports collectifs.

Des mesures environnementales sont mises en place pour accompagner cette politique dans une approche de développement durable. Elles sont appliquées avec une tarification spécifique dégressive pour : - Tous les véhicules possédant une vignette CRIT'Air de catégorie verte ; - Tous les véhicules hybrides rechargeables en cours de recharge sur bornes publiques (vignette 1) ; - Ces véhicules bénéficieront de grilles tarifaires minorées sur les premières heures de stationnement, à savoir jusqu'à th30 pour la zone PRESTO et 3 heures pour la zone TEMPO ; - Toutes les vignettes de stationnement résidentiel et abonnements professionnels mobiles disposant d'un véhicule cité ci-dessus bénéficient d'une vignette minorée ; - Lors d'épisodes de pollution, la gratuité du stationnement sera offerte aux titulaires de la vignette de stationnement résidentiel avec report de temps de leur forfait en cours de validité'

A ces mesures s'ajoutent de nouveaux services pour l'ensemble des usagers du stationnement payant sur voirie. De nouveaux services de paiement plus justes et plus souples sont accessibles à l'ensemble des usagers avec le paiement dématérialisé.

Pour les visiteurs : - Le paiement dématérialisé est dorénavant possible, par téléphone mobile avec application, serveur vocal, et internet, permettant ainsi une souplesse d'usage : paiement à la minute, prolongation ou arrêt de la durée de son stationnement, information sur la fin de validité du ticket en temps réel ; - Tous les tickets sont dématérialisés.

Pour les résidents : - Les demandes de vignettes résident sont réalisables en mairie d'arrondissement ou peuvent être dématérialisées en cas de renouvellement ; - Le paiement de la vignette est possible par internet ; - Un rappel est envoyé à chaque usager pour l'informer de la fin de validité de son ticket ; - Une cartographie interactive est mise à disposition des résidents pour les informer sur leur périmètre de résidence, - La gratuité du stationnement peut être accordée aux titulaires de la vignette résident lors d'épisodes de pollution ; - Les demandes de vignettes résident pourront bientôt se faire dans toutes les mairies d'arrondissement quelques soit le lieu de résidence de l'ayant-droit ; Le contrôle des droits et des tickets est dématérialisé et est réalisé avec discernement par les agents de surveillance de la voie publique. Il s'effectue par la saisie de la plaque d'immatriculation et il tient compte notamment de la zone tarifaire dans laquelle le véhicule est stationné'

En espérant que ces différentes informations auront su répondre à vos interrogations.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire

C - Divers

Le CIL s'efforce au quotidien de participer à la vie du quartier et à prendre en considération les demandes formulées par les habitants de Villette-Paul Bert et se tient informé des projets immobiliers à venir :

C'est ainsi qu'au cours de cette année 2017-2018, le CIL :

- a donné son avis écrit sur l'enquête publique portant sur cinq permis de construire déposés dans le cadre de l'aménagement du Pôle Multimodal de la Part-Dieu.

- s'est tenu informé du projet immobilier « Emergence », (Entre Bonnel et Lafayette, à la place de l'ancienne station-service)
- a accueilli lors de la réunion mensuelle du 13 février 2018, les responsables de la SAHILMAS et de LAHSO qui ont présenté leurs activités sociales et notamment le projet de reconstruction du CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale) dit « l'Hôtel social Riboud » ;
- est intervenu pour l'aménagement de la voirie et des trottoirs à l'angle de la rue Bellecombe et du cours Lafayette.
- est intervenu pour la réfection aujourd'hui réalisée des places de stationnement devant les 177, 177 bis et 177 ter de l'avenue Félix-Faure.
- est intervenu auprès de la Mairie et de la Métropole pour s'enquérir du PLU-H au niveau du garage « Bouteille » puisque cet îlot va faire l'objet d'un projet immobilier.

Au moment où s'achève cette année 2017 - 2018, c'est l'ensemble de ces activités qui est soumis aux questions des adhérents du CIL Villette Paul-Bert et – nous le souhaitons – à leur approbation.

Le secrétaire